

## Ingenico Group lance un plan d'actionnariat salarié en France

INGENICO Group (Euronext : FR0000125346 – ING), leader mondial des solutions de paiement intégrées, annonce le lancement d'un nouveau plan d'actionnariat salarié pour continuer d'associer ses salariés aux résultats et aux performances futures du Groupe.

Le *plan d'actionnariat salarié Ingenico Group 2015* permettra aux salariés d'Ingenico Group SA en France, de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée à des conditions préférentielles. En effet, le prix de souscription des actions nouvelles, tel que fixé par le Conseil d'administration du 6 mai 2015, s'élève à 85,96 € par action, représentant une décote de 20% de la moyenne des 20 derniers cours de clôture d'Ingenico Group sur Euronext Paris précédant la date dudit Conseil.

L'augmentation de capital portera sur un nombre maximum de 50 000 actions nouvelles, représentant 0,08% du capital social, et interviendra le 31 juillet 2015.

Les détails de l'opération « plan d'actionnariat salarié Ingenico Group 2015 » sont exposés ci-après.

### Bénéficiaires

L'offre « plan d'actionnariat salarié Ingenico Group 2015 » est ouverte aux salariés d'Ingenico Group SA, quel que soit la nature de leur contrat de travail et justifiant de trois mois d'ancienneté minimum à la date de fin de souscription (22 juin 2015), ainsi qu'aux retraités d'Ingenico Group SA qui ont conservé des avoirs au sein du Plan Epargne Entreprise depuis leur départ de la société.

### Modalités de souscription

Les actions seront souscrites par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (« FCPE ») qui a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») en date du 7 avril 2015.

### Calendrier de l'opération

Les salariés pourront réserver leurs actions via un FCPE entre le 2 et le 22 juin 2015 inclus.

### Plafond de souscription

Les versements des adhérents ne peuvent excéder 2 000€

### Contribution d'Ingenico Group

Les bénéficiaires qui souscrivent à l'offre recevront un abondement de la part de leur employeur.

### Indisponibilité

Les souscripteurs à l'offre devront conserver les parts de FCPE correspondantes pendant une période de cinq ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2020 inclus sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé prévu par la loi. Les droits de vote des actions souscrites au travers d'un FCPE seront exercés par le Conseil de Surveillance du Fonds.

### Contact bénéficiaires de l'offre

Pour toute question relative à la présente offre, les bénéficiaires pourront s'adresser à la Direction des Ressources Humaines.

*Ce communiqué constitue le document d'information exigé par l'article 212-4 5 du règlement général de l'AMF et l'article 14 de l'instruction AMF n° 2005-11 du 13 décembre 2005*

---

### **A propos d'Ingenico Group**

Avec son offre de solutions de paiements sécurisées sur l'ensemble des canaux de vente, Ingenico Group (Euronext : FR0000125346 – ING), leader mondial des solutions de paiement intégrées, accompagne les évolutions du commerce de demain. S'appuyant sur le plus large réseau d'acceptance dans le monde, nos solutions s'adaptent à la fois aux exigences locales et aux ambitions internationales de nos clients. Ingenico Group est le partenaire de confiance des institutions financières et des marchands, des petits commerçants aux enseignes référentes de la grande distribution. En nous confiant la gestion de leurs activités de paiement, nos clients peuvent se concentrer sur leur métier et tenir leur promesse de marque.

En savoir plus sur [www.ingenico.com](http://www.ingenico.com) ou [twitter.com/ingenico](https://twitter.com/ingenico)

---

### **Contacts**

#### Ingenico Group

Catherine Blanchet

VP Relations Investisseurs & Communication

[catherine.blanchet@ingenico.com](mailto:catherine.blanchet@ingenico.com)

(T) / +33 1 58 01 85 68

#### Ingenico Group

Coba Taillefer

Responsable Communication externe

[coba.taillefer@ingenico.com](mailto:coba.taillefer@ingenico.com)

(T) / +33 1 58 01 89 62